

samedi 25 août 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## L'abbé Guépin (Nantes) rejette le « cadeau empoisonné » du Motu Proprio

Texte argumenté de l'abbé Guépin qui exprime sa consternation face aux *Te Deum* de Mgr Fellay, il se demande si l'évêque suisse a « perdu la tête »

### POUR L'AMOUR DE LA SAINTE EGLISE, NOUS NE VOULONS PAS DE CETTE PAIX

La loyauté qu'exige le service de la Vérité nous contraint de dire et d'affirmer sans détour : «**Nous ne voulons pas de cette paix**».

Le « Motu Proprio » de Benoît XVI proclame que la religion issue de Vatican II est celle de la majorité des catholiques «forme ordinaire», et que le Rite de St Pie V, «forme extraordinaire»..., a droit à une égale protection !

N'est-ce pas là, en réalité, proclamer l'équivalence de la Vérité et de l'erreur, du Saint Sacrifice de la Messe et de la messe de Luther ? La coexistence pacifique des deux rites est une injure faite à Notre Seigneur Jésus-Christ.

Cela est insupportable au regard du témoignage de la Foi. Il faut le redire à ceux qui l'ont oublié :

Le NOVUS ORDO MISSAE de Paul VI «s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII<sup>e</sup> session du Concile de Trente» (Lettre à Paul VI des Cardinaux Ottaviani et Bacci, 3 septembre 1969). Ce nouvel ordo présente toutes les caractéristiques d'une «messe de Luther» : prépondérance de la Parole, suppression de l'Offertoire (remplacé par une bénédiction juive), modification des paroles de la Consécration (transformée en récit historique) et désacralisation générale qui est une diminution-négation de la Foi en la Présence réelle.

Ce n'est donc pas une cohabitation que **nous voulons**, ce n'est pas la présence simultanée de deux rites : c'est la suppression totale d'un rite profondément protestant et **le rétablissement de la Messe catholique latine et grégorienne selon le Missel Romain de Saint Pie V dans toutes ses prérogatives**.

La doctrine de l'Eglise catholique nous dit que **le prétendu «droit à la liberté religieuse» est une infamie, une manière d'apostasie**. Il a été condamné par les Papes Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII ; il s'oppose à la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus Christ.

La doctrine nous dit encore que Vatican II enseigne une fausse conception de l'Incarnation de Notre-Seigneur : conception selon laquelle par la seule Incarnation Jésus-Christ est uni à tout homme. Voilà qui évacue la nécessité de la Rédemption<sup>1</sup>, voilà qui est à l'origine d'une fausse conception de l'Eglise et de la folie de l'œcuménisme galopant qui dissout les restes de la foi catholique.

La mise en œuvre de Vatican II est éloquente !

- Le 30 novembre 2006, Benoît XVI visitait la Mosquée bleue d'Istanbul. A l'invitation de son hôte musulman, Mustafa Cagrici, il s'y recueillait quelques instants, les mains croisées sous la poitrine, tourné dans la direction de la Mecque. Il s'était auparavant déchaussé (et chaussé de babouches blanches) pour y pénétrer ! (St Pie V et Lépante...) . C'est cela, l'apostasie<sup>2</sup>.

- Le 10 mai 2007, Benoît XVI, en visite au Brésil, s'est mis à genoux aux pieds du grand Rabbin de Sao Paulo pour demander la bénédiction d'un «grand frère dans la Foi» ! Imaginons un instant saint Pie V ou saint Pie X à genoux aux pieds du grand Rabbin ! Imaginons Notre-Seigneur Jésus-Christ à genoux aux pieds de Caïphe, demandant sa bénédiction ! Cela est impossible ! Un Pape ne peut pas faire cela ; il ne peut pas se prosterner devant la Synagogue de Satan. Ce qu'un Pape de l'Eglise catholique ne peut pas faire, Benoît XVI, à la suite de Jean Paul II, l'a fait... Il faut le dire, le crier à ceux qui l'ont oublié !

- **Nous sommes d'autant plus consternés d'apprendre que la Fraternité St Pie X exprime à Benoît XVI «sa vive gratitude» et chante le *Te Deum* à l'occasion de la publication de son «motu proprio» le 07.07.07. Mgr Fellay demande à nouveau le retrait du décret d'excommunication ?!... Pourtant, il y a quelques années, il avait fait publier un tract en couleurs, à des milliers d'exemplaires : «Nous ne sommes ni schismatique, ni excommunié !»**

<sup>1</sup> Remise en question de l'existence des Limbes ; les petits enfants morts sans baptême vont tout droit au Ciel ! Ceci est en pleine contradiction avec l'enseignement de saint Thomas d'Aquin.

<sup>2</sup> Un apostat n'appartient plus à l'Eglise Catholique. Comment quelqu'un qui n'appartient plus à la Sainte Eglise peut-il en être le Chef ?

**et maintenant, il demande au Chef des Modernistes la levée de cette excommunication! C'est l'incohérence. Ou bien il est aveuglé, ou bien il a perdu la tête !**

Nous nous en tenons aux propos de Mgr Lefebvre du 29 juin 1976 à Ecône : «Demain peut-être nous serons excommunié, eh bien j'en appelle à saint Pierre et saint Paul, et je considérerai cette excommunication comme un brevet de fidélité à l'Eglise Catholique Romaine». (Plus de 10 000 personnes ont applaudi.)

**Ce «cadeau» est un cadeau empoisonné et nous n'en voulons pas.** D'abord, nous n'avons pas besoin de «l'autorisation» du Chef des modernistes pour célébrer la Messe catholique. Nous nous en tenons à la Bulle de saint Pie V «Quo primum tempore» du 19 juillet 1570 : «...Afin que tous et en tous lieux adoptent et observent les traditions de la Sainte Eglise Romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Eglises, faisons, pour les temps à venir et à perpétuité, défense que, dans toutes les églises du monde chrétien, la Messe soit chantée ou récitée autrement que selon la forme du Missel publié par Nous... Rien, jamais, ne devra lui être ajouté ou retranché, rien ne devra y être modifié... En outre, en vertu de l'Autorité Apostolique, par la teneur des présentes, concédons et donnons l'indult suivant, et cela même à perpétuité : Que, désormais, pour chanter ou réciter la Messe en n'importe quelles églises, on puisse, sans aucune réserve, suivre ce même Missel, avec permission (donnée ici) et pouvoir d'en faire libre et licite usage, sans aucune espèce de scrupule ou sans qu'on puisse encourir aucunes peines, sentences et censures... Ainsi donc, qu'il ne soit à personne, absolument, permis d'enfreindre ou, par téméraire entreprise, contrevenir à la présente charte de Notre permission, statut, ordonnance, mandat, précepte, concession, indult, déclaration, volonté, décret et défense. Que s'il avait l'audace de l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout Puissant, et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul».

Contrairement à la volonté de saint Pie V, Benoît XVI met des réserves ; la Messe est «en liberté surveillée». **On ne peut célébrer la messe que selon l'ordo de Jean XXIII publié en 1962.** Avant 1962, c'est interdit ! A dix reprises, il insiste sur cette date qui est comme un seuil.

D'autre part, cette autorisation est donnée pour toute l'année, **sauf pour le Triduum sacré !** (Art. 2). Il faudra donc que les «traditionalistes» célèbrent l'ordo de Paul VI le Jeudi Saint et la Veillée Pascale ! Quoi de plus normal, en effet, pour manifester pleinement leur «communion» avec leur «Saint Père» !

Tout ceci met providentiellement en évidence que **témoigner de la Vérité n'est possible que dans l'absolue conformité à la Vérité.** Et c'est pourquoi **nous ne voulons pas de cette coexistence des deux rites dans les mêmes églises. Nous ne voulons pas de cette unité qui est contraire à la Vérité et contraire à la Sainteté de l'Eglise.** Le résultat de cette confusion sera que les pratiques sacrilèges très répandues mais actuellement privées d'objet, auront demain toute leur odieuse portée eu égard à la Présence Réelle recouvrée. Et dans d'autres circonstances, **les fidèles seront gravement trompés en assistant à des Messes célébrées par des «prêtres» qui ne sont pas Prêtres.**

En toutes choses, rien n'égale la franchise ; et il faut dire sans détour qu'il n'existe au monde qu'une seule société qui possède la Vérité : c'est l'Eglise Catholique. Et cette société doit nécessairement être intolérante à l'égard du mal, de l'erreur des fausses religions et aujourd'hui à l'égard du modernisme. «La religion qui vient du ciel est vérité, et elle est intolérante envers les fausses doctrines. C'est la condition de toute vérité d'être intolérante ; mais la vérité religieuse étant la plus absolue et la plus importante de toutes les vérités, est par conséquent aussi la plus intolérante et la plus exclusive. Rien n'est exclusif comme l'unité. Or, entendez la parole de Saint Paul : *Un Dieu, une Foi, une Eglise.* Je l'avoue, il n'y a pas là de subtilité, c'est l'intolérance, l'exclusion la plus positive, la plus franche. Et encore, **Jésus Christ a envoyé Ses Apôtres prêcher toutes les nations, c'est-à-dire, renverser toutes les religions existantes pour établir l'unique religion catholique par toute la terre.** (Cardinal Pie).

La secte de Vatican II agit à l'opposé de l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ. Le Cardinal Pie, combattant le libéralisme du XIX<sup>e</sup>, annonçait par avance la situation dramatique que nous subissons : «Que de consciences seraient tranquilles, le jour où l'Eglise Catholique donnerait le baiser fraternel à toutes les sectes ses rivales !» C'est ce que Benoît XVI met en œuvre après J.P.II : il participe au culte juif, musulman, protestant, et se garde bien de prêcher Notre Seigneur Jésus-Christ aux ennemis de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Nous refusons donc la paix proposée par Benoît XVI ; et en cela nous mettons en œuvre l'enseignement de notre divin Maître : **«Nul ne peut servir deux maîtres».** Devant cette situation insoutenable en regard de la Foi, nous faisons nôtre l'affirmation du Cardinal Pie : **«Nous sommes donc intolérants, exclusifs en matière de doctrine : nous en faisons profession ; nous en sommes fiers».**

Pour l'amour de la vérité et par fidélité à la Sainte Eglise notre Mère : **«Non possumus»** : nous ne pouvons pas accepter cette paix.

Abbé Philippe GUEPIN  
Prêtre réfractaire à la révolution de Vatican II

Août 2007, Chapelle du Christ-Roi, 98 rue d'Allonville, 44000 NANTES

**Faites connaître la vérité du piège du Motu Proprio**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>